

Non levée de réserve et problème pose revêtement logement neuf

Par marioonb, le 20/05/2019 à 22:59

Bonjour,

je suis propriétaire depuis juillet 2016. J'ai envoyé un recommandé au constructeur pour les réserves des un an, aucunes n'a été levées (fissures, volet coulissant bloqués). Est il possible de les faire lever ou est ce trop tard ? De plus lors de mon invitation au showroom j'ai choisi un parquet gris muscade (avec signature). j'ai demandé à ce qu'une partie soit refaite lors de mes réserves et cela a été fait, c'est alors que je me suis rendue compte que la retouche n'était pas de la meme couleur. J'ai compris que mon choix de base n'avait pas été respecté, meme si je ne l'ai pas mentionné dans mes reserves, ne l'ayant pas remarqué. De toute façon les 2 étaient à mon gout donc je n'ai pas fait d'histoire sur leur erreur de base. Du coup ça faisait une bande de couleur differente en plein milieu du salon, ils ont du donc du tout reprendre la totalité du parquet du salon mais ils se sont encore trompé et cette fois ci il ont posé un parquet marron et complement différent. J'ai donc un parquet gris dans mon entrée qui ressemble à celui que j'ai choisi à la base, et un parquet marron dans mon salon qui n'est pas du tout dans les tons de mon choix de base, et que je n'aime pas du tout. j'ai donc demandé à ce qu'il me remettre gris muscade ou du moins celui qui a été posé dans mon entrée. Ils refusent. A force de les solliciter, ils m'ont proposé 1000 euros mais je ne suis pas d'accord car il y a 21m2 et le parquet est déjà aux alentours de 1900 sans compter la pose. Cela a été fait en décembre 2018, constaté leur erreur en février 2019. Ils rejettent la faute sur moi, me disant une que c'est moi qui ai fait l'erreur alors que je n'ai validé aucun devis ou alors ils me disent que c'est le parquet que j'ai choisi au showroom et que c'est moi qui n'y connais rien or cela est faux. Ils ont bien fait une erreur de reference, et je ne sais donc pas quel est mon recours pour ce problème. Est ce possible de les obliger à le reposer ou du moins leur demander un dedommagement plus raisonable ? J'ai du echanger une quinzaine de mail avec la responsable, ils n'avouent pas leur tord (meme si ils me proposent un dédommagement). ils essaient à tous prix de dire que j'ai validé des échantillons, or j'ai signé une reference au showroom et c'est la seule qui aurait du etre valide. Ils font perdurer les choses au maximum, surement pour que je n'ai aucun recours, et ne répondent pas dès qu'il s'agit de mes réserves. Je vous remercie de votre réponse et pour votre aide précieuse. Cordialement.